mon passé, sur lequel la lumière doit être faite aujourd'hui, que toute ma vie s'élève et proteste contre la seule pensée d'un acte aussi infâme.

Depuis le premier jour de ce terrible drame, j'attends son éclaircissement, un meilleur lendemain, la lumière.

La situation supportée ainsi depuis plus de trois ans est aussi effroyable pour ma chère femme, pour mes malheureux enfants, que pour moi. Je viens simplement remettre leur sort, le mien, entre vos mains, entre celles de M. le Ministre de la Guerre, entre les mains de M. le Ministre de la Justice, de mon pays, pour demander s'il ne serait pas possible de donner une solution, de mettre enfin un terme à cet épouvantable martyre de tant d'êtres humains.

Confiant dans votre haute équité, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Dreyfus

Iles du Salut, 12 janvier 1898.

Monsieur le Président,

Innocent du crime abominable pour lequel j'ai été condamné, depuis le premier jour de ce lugubre drame je ne demande que la lumière.

Chaque fois que j'ai sollicité l'intervention des

moyens d'investigation dont dispose le Gouvernement, pour mettre enfin un terme à cet horrible martyre de tant d'êtres humains, il me fut répondu qu'il y avait en cause des intérêts supérieurs au mien. Je me suis incliné, comme je m'incline, comme je m'inclinerai toujours devant ces intérêts, comme c'est mon devoir.

Voilà trois ans que j'attends.

La situation est effroyable pour tous les miens, intolérable pour moi.

Il n'y a pas d'intérêts qui puissent exiger qu'une famille, que mes enfants, qu'un innocent leur soient immolés.

Je viens donc simplement faire appel à votre haute justice, à celle du Gouvernement, pour demander mon honneur, de la justice enfin pour tant de victimes innocentes.

Confiant dans votre haute équité, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Dreyfus.

Iles du Salut, 16 janvier 1898.

Monsieur le Président de la République,

Je résume et renouvelle l'appel suprême que j'adresse au Chef de l'État, au Gouvernement, à M. le Ministre

de la Guerre, pour demander mon honneur, de la justice enfin, si l'on ne veut pas qu'un innocent, qui est au bout de ses forces, succombe sous un pareil supplice de toutes les heures, de toutes les minutes, avec la pensée épouvantable de laisser derrière lui ses enfants déshonorés.

Confiant dans votre haute équité, dans celle du Gouvernement, dans celle de M. le Ministre de la Guerre, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Dreyfus.

Iles du Salut, 1er février 1898.

Monsieur le Président,

Je vous renouvelle, avec toutes les forces de mon être, l'appel que j'ai déjà adressé au Chef de l'État, au Gouvernement, à M. le Ministre de la Guerre.

Je ne suis pas coupable. Je ne saurais l'être.

Au nom de ma femme, de mes enfants, des miens, je viens demander la revision de mon procès, la vie de mes enfants, de la justice enfin pour tant de victimes innocentes.

Confiant dans votre haute équité, dans celle du Gouvernement, dans celle de M. le Ministre de la Guerre, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Dreyfus.

Iles du Salut, 7 février 1898.

Monsieur le Président,

Depuis trois mois, dans la fièvre et le délire, j'ai adressé de nombreux appels au chef de l'État, au Gouvernement, sans pouvoir obtenir de solution, un terme à cet effroyable martyre de tant d'être humains.

J'ai adressé un nouvel appel il y a quelques jours.

Mais je viens de recevoir les lettres de ma chère femme, de mes enfants, et si mon cœur se brise, se déchire, devant tant de souffrances imméritées, il se révolte aussi.

Comme je l'ai déjà dit, comme je le répète encore, car tout cela est trop épouvantable, dès le lendemain de ma condamnation, c'est-à-dire il y a plus de trois ans, quand M. le commandant du Paty de Clam est venu me trouver, au nom du Ministre de la Guerre, pour me demander si j'étais innocent ou coupable, j'ai déclaré que non seulement j'étais innocent, mais que je demandais la lumière, toute la lumière, et j'ai sollicité aussitôt l'aide des moyens d'investigation habituels, soit par les attachés militaires, soit par tout autre dont dispose le Gouvernement.

Il me fut répondu alors que des intérêts supérieurs empêchaient les moyens d'investigation habituels, mais que les recherches se poursuivraient.

J'ai attendu ainsi pendant plus de trois ans, dans la situation la plus effroyable qu'il soit possible; et les recherches n'aboutissent pas.

Si donc, d'une part, des intérêts supérieurs ont toujours empêché, doivent toujours empêcher l'emploi des moyens d'investigation qui, seuls, peuvent mettre enfin un terme à cet effroyable martyre de tant d'êtres humains, à plus forte raison devais-je respecter ces intérêts, et c'est ce que j'ai toujours fait invinciblement.

Mais, d'autre part, cette situation dure depuis plus de trois ans, ma chère femme subit un martyre épouvantable, mes enfants grandissent déshonorés, en parias, j'agonise dans un cachot sous tant de supplices de l'infamie; il n'y a pas d'intérêt au monde, car ce serait un crime de lèse-humanité, qui puisse exiger qu'une femme, que des enfants, qu'un innocent leur soient immolés.

Je viens soumettre une dernière fois toute l'horreur tragique de cette situation à votre haute équité et à celle du Gouvernement. Je viens demander de la justice pour les miens, la vie de mes enfants, un terme enfin à ce martyre aussi effroyable de tant d'êtres humains.

Confiant dans votre haute équité, dans celle du Gouvernement, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Dreyfus.

Iles du Salut, 12 mars 1898.

Monsieur le Président,

Je vous ai adressé un appel, le 20 novembre dernier, pour demander la revision de mon procès.

A la même date, j'ai fait appel à la loyauté du général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée, pour lui demander de vouloir bien exprimer au Chef de l'État son avis sur la revision.

Cet avis ayant été favorable, votre avis, Monsieur le Président, a été également favorable à la revision, puisqu'il m'a été déclaré officiellement que la demande que je vous avais adressée à cette date avait été transmise suivant la forme constitutionnelle au Gouvernement.

Je réitère donc purement et simplement aujourd'hui ces appels.

Je fais donc appel à votre haute équité, à celle du Gouvernement, pour demander, conformément aux avis exprimés à la suite de cet appel du 20 novembre 1897, avis qui ne sauraient être contraires aujourd'hui, dont la suite a été favorable, puisqu'il m'a été déclaré officiellement que transmission en avait été faite au Gouvernement, pour demander, dis-je, que justice soit enfin faite, que la revision ait enfin lieu.

Confiant dans votre haute équité, dans celle du Gou-

vernement, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. DREYFUS.

Iles du Salut, 20 mars 1898.

Monsieur le Président,

Je résume tous les appels précédents. Innocent du crime abominable pour lequel j'ai été condamné, je viens faire appel à la haute justice du Chef de l'État, pour demander la revision de mon procès.

Confiant dans votre équité, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. DREYFUS.

Iles du Salut, 22 avril 1898.

Monsieur le Président,

Ignorant quelle suite a été donnée aux demandes de revision que je vous ai adressées, je les résume toutes en ces quelques mots.

Innocent du crime abominable pour lequel j'ai été

condamné, je fais appel à la haute justice du Chef de l'État, pour obtenir la revision de mon procès.

Confiant dans votre haute équité, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. DREYFUS.

Iles du Salut, 28 mai 1898.

Monsieur le Président,

Depuis le mois de novembre 1897, j'ai adressé de nombreux appels au Chef de l'État pour demander de la justice pour les miens, un terme à ce martyre aussi effroyable qu'immérité de tant d'êtres humains, la revision de mon procès.

J'ai fait appel également au Gouvernement, au Sénat, à la Chambre des Députés, à ceux qui m'ont fait condamner, à la Patrie en un mot, à qui il appartient de prendre cette cause en mains. Car c'est la cause de la justice, du bon droit, parce que, depuis le premier jour de ce lugubre drame, je ne demande ni grâces, ni faveurs, de la vérité simplement, parce qu'enfin, quand il s'agit de ces deux choses, qui se nomment « Justice, Honneur », toutes les questions de personnes doivent s'effacer, toutes les passions doivent se taire.

Tout cela dure depuis six mois, j'ignore toujours quelle est la suite définitive donnée à toutes les

demandes de revision, je ne sais toujours rien... si, je sais qu'une noble femme, épouse, mère, que deux familles pour qui l'honneur est tout, souffrent le martyre...

Si, je sais qu'un soldat qui a toujours loyalement et fidèlement servi sa patrie, qui lui a tout sacrifié, situation, fortune, pour lui consacrer toutes ses forces, toute son intelligence, je sais que ce soldat agonise dans un cachot, livré nuit et jour à tous les supplices de l'infamie, à toutes les suspicions imméritées, à tous les outrages.

Encore une fois, Monsieur le Président de la République, au nom de ma femme et de mes enfants, des miens, je fais appel à la Patrie, au premier magistrat du pays, pour demander de la justice pour tant de victimes innocentes, la revision de mon procès.

Confiant dans votre haute équité, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Dreyfus.

Iles du Salut, 7 juin 1898.

Monsieur le Président,

Depuis de longs mois, j'adresse appels sur appels au Chef de l'État, pour demander la revision de mon procès.

J'ai réitéré encore cet appel, le 26 mai dernier. De jour en jour, d'heure en heure, j'attends une réponse qui ne vient pas.

Mes forces physiques, morales, diminuent chaque jour... Je me demande plus qu'une chose à la vie, pouvoir descendre apaisé dans la tombe, sachant le nom de mes enfants lavé de cette horrible souillure.

S'il faut mourir victime innocente, je saurai mourir, Monsieur le Président, léguant mes pauvres malheureux enfants à ma chère Patrie, que j'ai toujours fidèlement et loyalement servie... Mais tout au moins, Monsieur le Président, je sollicite de votre bienveillance une réponse à mes demandes de revision, réponse que je vais attendre anxieusement, de jour en jour. Mettant toute ma confiance dans la haute équité du Chef de l'État, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Dreyfus.

DEUX LETTRES

A

M. LE GÉNÉRAL DE BOISDEFFRE

Iles du Salut, 5 juillet 1898.

Mon Général,

Le cœur perdu, le cerveau en lambeaux, c'est vers vous, mon général, que je viens encore jeter un nouveau cri de détresse, un cri d'appel plus poignant, plus déchirant que jamais. Je ne vous parlerai ni de mes souffrances, ni des coups qui pleuvent sans repos ni trêve sur moi sans jamais rien y comprendre, sans jamais les avoir provoqués ni par un acte, ni par une parole. Mais je vous parlerai, oh! mon général, de l'horrible douleur de ma famille, des miens, d'une situation tellement tragique, que tous finiraient par y succomber. Je vous parlerai toujours et encore de mes enfants, de mes chers petits qui grandissent déshonorés, qui sont des parias, pour vous supplier, de toutes les forces de mon âme, les mains jointes dans une prière

suprême, avec tout mon cœur de Français, de père, de faire tout ce qui est humainement faisable pour mettre le plus tôt possible un terme à cet effroyable martyre de tant d'êtres humains.

Oh! mon général, dites-vous bien que depuis deux ans et demi, bientôt trois ans, il n'est pas une minute de ma vie, pas une seconde de mon existence, qui ne soit une douleur et que, si j'ai vécu ces minutes, ces secondes épouvantables, oh! mon général, c'est que j'aurais voulu pouvoir mourir tranquille, apaisé, sachant le nom que portent mes enfants honoré et respecté. Aujourd'hui, mon général, ma situation est devenue trop atroce, les souffrances trop grandes, et... je chavire totalement. C'est pourquoi je viens encore jeter le cri de détresse poignante, le cri d'un père qui vous lègue ce qu'il a de plus précieux au monde, la vie de ses enfants, cette vie qui n'est pas possible tant que leur nom n'aura pas été lavé de cette horrible souillure.

C'est avec toute mon âme qui s'élance vers vous dans cette épouvantable agonie, c'est avec tout mon cœur saignant et pantelant que je vous écris ces quelques lignes, sûr que vous me comprendrez.

Et je vous en supplie aussi, mon général, une bonne parole à ma pauvre femme et l'assurance d'une aide puissante et honorable.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

ALFRED DREYFUS.

Iles du Salut, 8 septembre 1898.

Mon Général,

Je me permets de renouveler simplement la demande que je vous ai adressée, il y a deux mois, sollicitant votre bienveillance, votre intervention pour appuyer mes demandes à l'effet de mettre un terme à notre épouvantable martyre, sollicitant aussi toujours votre protection pour mes malheureux enfants, les plus terribles victimes dans ce drame.

Confiant dans votre équité, je vous demande de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

ALFRED DREYFUS.

3412. — L.-Imprimeries réunies, 7, rue Saint-Benoît, Paris.